

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 MARS 2019

N° : 2019-38

OBJET : MOTION : « NOUS VOULONS DES COQUILICOTS »

L'an Deux Mille Dix Neuf, le Vingt Huit Mars à Dix Huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PORT DE BOUC étant assemblés en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI, maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames : Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI, Evelyne SANTORU-JOLY, Béatrice GIOVANELLI, Monique MALARET, Martine GALLINA, Chérifa DOMINI, Martine MULLER, Stéphanie DI CESARE, Corinne TETIENNE-CASANO, Christiane MICHEL, Virginie PEPE.

Messieurs : Marc DEPAGNE, Laurent BELSOLA, Patrice CHAPELLE, Louis PHILIPPE, Boulenouar SIRAT, René GIORGETTI, Mehdi TALBI, Michel SANTIAGO, Alain NOUGUE, Christian TORRES, Claude BERNEX, Gérald PINET, Stéphane DIDERO, Jean-Christophe GIANNANTONI.

ÉTAIENT EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mesdames : Rosalba CERBONI, Mériem LADJAL, Manon DINI, Fatima LOUDIYI.

Messieurs : Patrick GUIRAMAND, Jean-Louis NGUYEN, Amar SAADAOUI.

ÉTAIT EXCUSE :

Monsieur : Saler REBBADJ.

Le quorum étant atteint, il a été procédé, conformément à l'Article 53 de la loi du 05 Avril 1884, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Madame Evelyne SANTORU-JOLY a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Rapporteur :

Le rapporteur présente à l'assemblée la motion suivante :

Motion « Nous voulons des coquelicots »

Attendu qu'il arrive qu'un homme fasse fausse route. De même, une société peut se tromper de direction. L'aventure industrielle des pesticides a commencé dans l'euphorie en 1945. Il semblait alors que l'on avait découvert des produits miraculeux, qui allaient régler de nombreux problèmes restés sans solution. Nous aurions tous été enthousiastes devant ces merveilles.

70 années ont passé. Désormais, des centaines d'études parues dans les plus grandes revues scientifiques montrent que les pesticides sont un grand danger pour la santé humaine et tant d'auxiliaires de nos activités, comme les abeilles, qui pollinisent gratuitement une part de nos plantes alimentaires.

Il ne s'agit pas de montrer du doigt qui que ce soit. Nos paysans ont cru bien faire, mais désormais une course contre la montre est lancée, car le tiers des oiseaux de notre pays – ce n'est qu'un exemple – ont disparu en seulement 15 ans, selon des travaux du CNRS et du Museum. Ou nous saurons arrêter cette machine qui n'obéit plus aux intérêts humains, ou nous en serons, nous et nos enfants, les victimes directes. Dans le domaine des pesticides, il n'y a jamais de fin. Le DDT a été interdit en 1972, et aussitôt remplacé par d'autres molécules. Le chlordécone a dévasté les Antilles, les néonicotinoïdes les ruchers, les fongicides SDHI sont omniprésents et angoissants, le glyphosate est un poison universel.

Notre passé séculaire montre qu'il est nécessaire à la société, de temps à autre, de réussir un sursaut qui la rend tout entière meilleure.

Le conseil municipal de Port-de-Bouc, réuni en séance le 18 mars 2019

Assure qu'il est conscient de ses devoirs par rapport à ses administrés.

Décide, d'être du bon côté de l'Histoire et de la vie car il n'est pas trop tard pour explorer ensemble de nouvelles voies.

Rejoint l'Appel des coquelicots, qui demande l'interdiction de tous les pesticides de synthèse.

Le conseil Municipal entendu l'exposé des motifs et après en avoir délibéré :

ADOpte à l'unanimité la motion exposée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à Port de Bouc, le 28 mars 2019

Le Maire de Port de Bouc
Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI
(Signé)



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211300777-20190328-2019-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2019